

Ne pas mettre ma famille en danger pour la tranquilité des autres

Par dany601, le 07/11/2013 à 09:45

bjr, ma mère de 88ans reside dans sa maison suite au décès de mon père elle en a l'usufruit, sa santé se dégrade et je suis seul a m'occuper d'elle, mon frère et mes soeurs voudraient la placer en maison pour ne pas s'embeter ou que j'habite avec ma famille avec ma mère dans sa maison , mais j'ai peur que ma mère disparait il me jettent à la rue avec ma famille y a t'il une possibilité pour je puisse avoir des garanties ou pourquoi pas qu'ils me donnent leur part de la maison pour service rendu et que je ne mettes pas ma famille en peril , merci pour votre réponse